



LUCYA by AXA*

250 € OFFERTS
sous conditions⁽¹⁾

Offre valable du 20/11/2025 au 21/01/2026 inclus⁽²⁾



Offre de bienvenue exclusive Assurancevie.com – Lucya by AXA

Modalités de l'offre

Prime d'un montant de 250 € sous conditions⁽¹⁾

Offre valable pour toute 1ère demande d'adhésion au contrat LUCYA by AXA* effectuée entre le 20/11/2025⁽²⁾ et le 21/01/2026 inclus⁽²⁾ avec un versement initial d'au moins 10 000 € et comportant un minimum d'investissement en supports en unités de compte de 50 %, quel que soit le mode de gestion sélectionné (Gestion Libre et/ou Gestion Déléguée). Ces conditions doivent être inchangées au moment du versement de la prime. Cumulable avec l'offre de parrainage en cours.

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital partielle ou totale, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

L'accès à cette offre est subordonné au niveau de risque que vous êtes en mesure de supporter. En conséquence, elle ne doit pas constituer un élément déterminant de votre choix d'investissement et ne pas vous inciter à sortir de votre profil de risque.

Offre limitée aux 250 premiers contrats éligibles et dans la limite d'une prime par personne.

Modalités de règlement de la prime :

La prime sera versée sur le RIB communiqué lors de la demande d'adhésion. Le versement interviendra par virement dans les 60 jours après le délai de renonciation, sous réserve que l'adhérent n'ait pas exercé son droit de rétractation, ni initié un rachat.

⁽¹⁾ Offre réservée aux 250 premiers nouveaux contrats Lucya by AXA. Offre valable pour toute demande d'adhésion réalisée en ligne et signée électroniquement entre le 20/11/2025 et le 21/01/2026 inclus depuis le site de Lucya : Assurancevie.com. Offre non cumulable avec toute autre offre de bienvenue Assurancevie.com et limitée à une seule par personne majeure. Sont exclus du dispositif de prime les souscripteurs ayant alternativement souscrit et racheté un contrat d'assurance vie distribué par Lucya : Assurancevie.com lors des 24 derniers mois.

⁽²⁾ Date limite de réception du dossier chez l'assureur.

***Lucya by AXA** est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative souscrit par l'Association AXIVA auprès d'AXA France Vie et commercialisé par Assurancevie.com – une marque Lucya.

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S.Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N°ORIAS 13 005 764 (orias.fr) • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex. Entreprises régies par le Code des assurances.

Association AXIVA. Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Enregistrée au Répertoire national des associations sous le numéro W751077230. Publiée au JO du 18 juin 1986. SIREN : 803 584 663. Siège social : 6 boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur internet de Lucya, une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 478 594 351 dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès, 75002, Paris – Tel : 01.45.22.34.29 – www.lucya.com. Elle est enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 004 394 – http://www. orias.fr.